

L'évolution de carrière

D'employé, le fleuriste peut devenir responsable de magasin ou d'atelier et exercer des fonctions d'encadrement.

Autre évolution possible : créer ou reprendre un fonds de commerce et devenir chef d'entreprise. Ainsi 75% des salariés se mettent à leur compte après quelques années d'expérience.

ALINE RUDELLE

[Contacter par mail](#)